



**Mesdames et Messieurs
les Adhérents du C.S.T.G**

Baie-Mahault, le 08 décembre 2017

Cher(e) Collègue Adhérent,

Nous avons l'honneur de vous inviter à participer à l'**Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) et Assemblée Générale Ordinaire (AGO)** de notre Médecine du Travail qui se tiendra le :

**Mardi 26 décembre 2017 à 9 h00
A notre siège de Convenance Morne Poirier.**

ORDRE DU JOUR AGE

- 1) Présentation et approbation des statuts modifiés

ORDRE DU JOUR AGO

- 1) Présentation de l'activité annuelle du service (année 2017)
- 2) Présentation et approbation des comptes (année 2016)
- 3) Présentation du budget 2018
- 4) Questions diverses

Compte tenu de l'importance de ces deux assemblées, il est souhaitable que vous soyez présent. Mais, en cas d'impossibilité, nous vous rappelons que le vote par procuration est possible conformément à nos statuts. Aussi, si vous ne pouvez pas assister à l'une ou/et l'autre des assemblées, nous vous proposons ci-joint une formule de vote par procuration. Vous serez ainsi représenté par le membre de votre choix.

Nous vous rappelons que seuls les membres à jour de cotisation peuvent participer aux votes.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Cher(e) Collègue Adhérent, nos cordiales salutations.

Le Président


Fortuné BIBRAC

P.J. : Pouvoirs

CENTRE DE SANTE AU TRAVAIL DE LA GUADELOUPE

Morne Poirier Convenance – 97122 BAIE-MAHAULT – SIRET : 321 140 485 00012 Code APE : 851 C
☎ : 05.90.38.18.89 – ☎ : 05.90.26.85.7

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
Du Mardi 26 décembre 2017**

POUVOIR

Je soussigné

Représentant l'entreprise

Donne pouvoir à

pour me représenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire du CSTG du mardi 26 décembre 2017.

Date et signature
Cachet de l'entreprise adhérente

ATTENTION

A nous retourner dernier délai le Vendredi 22 Décembre 2017.

Pas plus de deux pouvoirs par Adhérent.